



VILLE DU BOUSCAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20150707-070715-12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2015

Publication : 15/07/2015

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 Juillet 2015

DOSSIER N° 12 :

DESIGNATION D'UN ELU AU SEIN DU
CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE SUITE
A LA DEMISSION D'UN DES MEMBRES

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 7 Juillet 2015

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 26

Absent : 1

Excusés : 8

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Jean Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Monique SOULAT (à M. BLADOU), Philippe FARGEON (à MME COSSECQ), Bernadette HIRSCH-WEIL (à M. VALMIER), Nancy TRAORE (à MME FOSSE), Emilie MACERON-CAZENAVE (à M. LAMARQUE), Gloria QUETGLAS (à M. MARC), Maël FETOUH (à M. REYDIT), Claire LAYAN (à M. CATARD)

Absent : Pascal BROQUAIRE

Secrétaire : Thierry VALLEIX

DOSSIER N° 12 : DESIGNATION D'UN ELU AU SEIN DU CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE SUITE A LA DEMISSION D'UN DES MEMBRES

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

Lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2014, l'assemblée a approuvé la création du Conseil de la Vie Associative et a désigné dix élus, Mme Salin, Mme Cossecq, M. Chrétien, Mme Soares, M. Labat, Mme Fossé, Mme Quetglas, M. Catard, M. Barrier et M. Alvarez, pour siéger lors des réunions plénières cette nouvelle instance.

Par courrier en date du 7 mai 2015, M. Fabien Barrier a fait part à Monsieur le Maire de sa démission de ses fonctions d'élu.

Le Conseil de la Vie Associative étant composé de dix membres désignés au sein du conseil municipal et d'un membre actif de chaque association, dont le siège social est au Bouscat, il est donc nécessaire de désigner un nouveau membre au sein de ce conseil consultatif.

Ainsi,

VU la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU les dispositions de l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 décembre 2014,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
34 voix POUR

Article unique : Désigne au vote à bulletin secret et pour la durée du mandat municipal en cours, un représentant, succédant au conseiller municipal démissionnaire, pour siéger au sein du Conseil de la Vie Associative :
M. MARCERON

Fait et délibéré le 7 Juillet 2015

LE MAIRE,



Patrick BOBET